

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOLLO » en abrégé « SCI DOLLO »

Siège ABIDJAN, COMMUNE DE COCODY, QUARTIER
VALLONS SIPHO, LOT 2275, SECTION MT PARCELLE 353,
Lot 2275, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 26 Fév 2024 reçus par Me KONE AFFOUSSIÉTOU OUATTARA , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 01 Mars 2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

DOLLO » en abrégé « SCI DOLLO »

Objet: La Société a pour objet en tous les pays et particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la mise en location de tous immeubles, appartements, maisons, terrains et tous autres biens immobiliers ; La prise de toutes garanties et sûretés se rapportant a l'objet social;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ;

La participation à toutes société et entreprises, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement ; Et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer à sa réalisation ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, COMMUNE DE COCODY, QUARTIER VALLONS SIPHO, LOT 2275, SECTION MT PARCELLE 353, Lot 2275, Ilot 00

Dirigeant(s) Mlle DOLLO ADJO MARIA CECILE
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00064 du 30/04/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24994/GTCA/RC/2024 du 30/04/2024

